

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

*Ouagadougou, le 28 APR 2017*

N° 17.434 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Des concours professionnels pour le recrutement d'Elèves Attachés d'Education Spécialisée, d'Elèves Educateurs de Jeunes Enfants et d'Elèves Educateurs Sociaux à former à l'Ecole des Cadres Moyens en Travail Social (ECMTS) de Gaoua, sont ouverts le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de places à pourvoir est réparti comme suit :

- Elèves Attachés d'Education Spécialisée : ....**10**
- Elèves Educateurs de Jeunes Enfants : .....**10**
- Elèves Educateurs Sociaux : .....**15**

**A. CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ces concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement de la catégorie C1 âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 en activité ou en position de détachement et justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'Administration Publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi et remplissant les conditions ci-après pour chaque concours :

Elèves Attachés d'Education Spécialisée :

- être titulaire du diplôme d'Adjoint Social et avoir déposé une demande de nomination dans l'emploi de Moniteur d'Education Spécialisée ;
- être titulaire du diplôme de Moniteur d'Education Spécialisée.

Elèves Educateurs de Jeunes Enfants :

- être titulaire du diplôme d'Adjoint Social et avoir déposé une demande de nomination dans l'emploi de Moniteur d'Education de Jeunes Enfants ;
- être titulaire du diplôme de Moniteur d'Education de Jeunes Enfants.

### Elèves Educateurs Sociaux :

- être titulaire du diplôme d'Adjoint Social.

Sont également autorisés à prendre part à ce concours, les Adjoints Sociaux, les Moniteurs d'Education Spécialisée et les Moniteurs d'Education de Jeunes Enfants de la catégorie C1 âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017, titulaires du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifiant d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans l'emploi au 31 décembre 2017.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique d'un ministère ou d'une Institution ne sont pas autorisés à prendre part à ces concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MFSNF), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge , d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu ;

- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une copie de l'arrêté de nomination dans l'emploi s'il y a lieu ;
- une copie du récépissé de dépôt de la demande de nomination s'il y a lieu ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

### **C. ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les épreuves des concours se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires suivants :

- 07h 30 à 10h30 : Epreuve technique ..... Coef. 3.
- 11h30 à 13h30 : Culture générale..... Coef. 2.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt et un (21) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général





**Koudbi SINARE**  
Chevalier de l'Ordre National

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

*Ouagadougou, le 28 APR 2017*

N° 17.433 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**  
-----

**COMMUNIQUE**

Des concours professionnels pour le recrutement d'Elèves Administrateurs des Affaires Sociales, d'Elèves Inspecteurs d'Education Spécialisée et d'Elèves Inspecteurs d'Education de Jeunes Enfants à former à l'Ecole des Cadres Supérieurs en Travail Social (ECSTS) de Ouagadougou sont ouverts le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de places à pourvoir est réparti comme suit :

- Elèves Administrateurs des Affaires Sociales :.....20
- Elèves Inspecteurs d'Education Spécialisée :.....15
- Elèves Inspecteurs d'Education de Jeunes Enfants .....15

**A. CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ces concours les agents de la fonction publique d'Etat, en activité ou en détachement âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017, justifiant d'au moins cinq (05) ans dans l'Administration Publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi et remplissant les conditions suivantes pour chaque concours:

Elèves Administrateurs des Affaires Sociales :

- être de la catégorie B1;
- être titulaire du diplôme d'Attaché des Affaires Sociales option Education Sociale ou du diplôme d'Educateur Social.

Elèves Inspecteurs d'Education Spécialisée :

- être de la catégorie B1;
- être titulaire du diplôme d'Attaché des Affaires Sociales option Education Sociale ou du diplôme d'Educateur Social et avoir déposé une demande de nomination dans l'emploi d'Attaché d'Education Spécialisée ;
- être titulaire du diplôme d'Attaché d'Education Spécialisée toute option.

### Elèves Inspecteurs d'Education de Jeunes Enfants :

- être de la catégorie B1;
- être titulaire du diplôme d'Attaché des Affaires Sociales option Education Préscolaire Adjoint ou du diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants.

Sont également autorisés à prendre part à ces concours, les Educateurs Sociaux, les Attachés d'Education Spécialisée et les Educateurs de Jeunes Enfants de la catégorie B1 âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017, titulaires d'une Licence ou du diplôme d'assistant social et justifiant de trois (03) ans de services effectifs dans l'emploi au 31 décembre 2017.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique d'un ministère ou d'une Institution ne sont pas autorisés à prendre part à ces concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MFSNF), les jours ouvrables du 02 au 15 mai 2017 de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge , d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle;

- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une copie de l'arrêté de nomination dans l'emploi s'il y a lieu ;
- une copie du récépissé de dépôt de la demande de nomination s'il y a lieu ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

### **C- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les épreuves des concours se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires suivants :

- 07h30 à 10h30 : Epreuve Technique ..... Coef. 3.
- 11h30 à 14h30 : Culture générale ..... Coef. 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Koudbi SINARE**  
Chevalier de l'Ordre National

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 APR 2017

N° 17.432 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel pour le recrutement de **cinq (05)** Elèves Contrôleurs d'Education Féminine à former à l'Ecole des Cadres Moyens en Travail Social (ECMTS) de Gaoua est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2017.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent faire acte de candidature à ce concours les agents d'encadrement féminin, en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être agent d'encadrement féminin de la catégorie C échelle 1 et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017;
- être agent de la catégorie C échelle 1 exerçant les attributions d'agent d'encadrement féminin et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017;
- être agent de la catégorie B échelle 2 exerçant les attributions d'agent d'encadrement féminin et justifier d'une ancienneté de deux (02) ans de service effectif au 31 décembre 2017 ;
- être agent de la catégorie B échelle 3 exerçant les attributions d'agent d'encadrement féminin et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 ;
- être agent d'encadrement féminin de la catégorie C échelle 1 titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017 ;

- être agent de la catégorie C échelle 1 titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent exerçant les attributions d'agent d'encadrement féminin pendant au moins trois (03) ans au 31 décembre 2017.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique d'un ministère ou d'une institution ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MFSNF) les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15 h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé (s) ou de l'attestation s'il ya lieu;
- un extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;

- une copie de l'arrêté de détachement pour les agents se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

### **C- ADMINISTRATION DU CONCOURS**

Les épreuves écrites se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci-après :

- 07h 30mn à 10h 30mn : Epreuve technique ..... Coef. 3
- 11h 30mn à 13h 30mn : Culture générale ..... Coef. 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

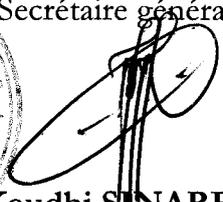
Les candidats se présenteront devant la salle de concours à 06h 30mn munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

La durée de la formation est de vingt-un (21) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Koudbi SINARE**  
Chevalier de l'Ordre National

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 APR 2017

N° 17.431 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel pour le recrutement de **dix (10)** Elèves Conseillers d'Education Féminine à former à l'Ecole des Cadres Supérieurs en Travail Social (ECSTS) de Ouagadougou est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2017.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent faire acte de candidature à ce concours les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être contrôleur d'éducation féminine de la catégorie B échelle 1, titulaire d'une licence ou tout diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans l'emploi contrôleurs d'éducation féminine au 31 décembre 2017;
- être agent de la catégorie B échelle 1 exerçant les attributions de contrôleurs d'éducation féminine et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017;
- être agent de la catégorie A échelle 2 ou 3 exerçant les attributions de contrôleurs d'éducation féminine et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 ;

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique d'un ministère ou d'une institution ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MFSNF) les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15 h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- une attestation de service délivrée par le Directeur des ressources humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé (s) ou de l'attestation s'il y a lieu ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les agents se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

## **C- ADMINISTRATION DU CONCOURS**

Les épreuves écrites se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci-après :

- 07h 30mn à 11h 30mn : Epreuve spécialisée..... Coef. 3
- 12h 30mn à 14h 30mn : Culture générale ..... Coef. 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

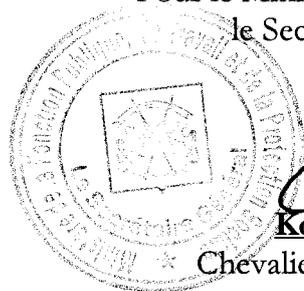
Les candidats se présenteront devant la salle de concours à 06h 30mn munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Koudbi SINARE**

Chevalier de l'Ordre National